



Expulsion définitive du collège en 5e

Par **macha85**, le **12/06/2016** à **12:10**

Bonjour,

Aidez moi, je ne sais pas quoi faire, je suis malade à chaque fois que je pense que mon fils de 13 ans a été exclu définitivement du collège à 3 semaines de la fin de l'année scolaire après un conseil discipline.

Quand j'ai accepté le conseil, je n'avais pas compris la gravité de la décision, du coup ils lui ont donné 2 chances à saisir mais qui sont parties vite, on dirait qu'ils n'attendaient que ça.

Bref, mes questions sont :

- 1 - est-ce que je peux encore faire un recours de cette décision ? si oui, à qui ?
- 2 - est-ce que cette décision s'efface à la fin de l'année et qu'elle n'a aucun impact sur son dossier surtout pour l'année prochaine ?
- 3 - est-ce que la directrice a le droit de communiquer cette décision à un autre directeur si je veux l'inscrire dans un autre collège ?

Ce qu'on lui reproche c'est : il ne note pas entièrement ses cours, il a utilisé le téléphone portable une fois à la récré, il n'était pas content alors il a levé la voix avec la directrice, une fois il a dit des gros mots pendant le cours, il a donné un coup de point au ventre d'une copine car elle lui a donné elle la première une gifle et c'est elle qui a déclenché la décision définitive, il a montré son caleçon à ses camarades pendant la récré, on rigolait alors qu'il y en avait plein qui se balade au collège le pantalon baissé pour suivre la tendance.

Désolée pour ce long texte, je suis triste et je ne fais que pleurer. Aidez moi, s'il vous plaît, merci.

Par **Tisuisse**, le **12/06/2016** à **15:42**

Bonjour,

Je suppose que votre fils est dans un collège privé. Est-ce exact ?

Réponses à vos questions :

1 - pas grand chose à faire s'il s'agit d'un collège privé. Pour un collège public, voir l'inspecteur de circonscription mais il est possible que cet inspecteur était présent à ce conseil de discipline ou qu'il soit au courant du comportement de votre fils, il ne fera donc pas grand chose sauf de vous trouver un autre collège qui accepterait cet élève.

2 - cette décision est inscrite dans le dossier scolaire de votre fils et ce dossier le suivra là où il sera à la prochaine rentrée. Ce n'est pas une possibilité, c'est une obligation faite aux chefs d'établissements.

3 - voir ma réponse au 2 ci-dessus.

En ce qui concerne la gifle qui lui a été donnée par cette fille, cette gifle n'est certainement pas arrivée "comme ça", votre fils a dû lui dire, ou lui faire, quelque chose qui ne lui a pas plu. Posez donc la question à votre fils, à ses profs et aussi à cette fille, vous risquez d'avoir des surprises.